

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- procurations : 7
- absent excusé : 0
- ayant pris part au vote : 33

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 15 février à 19 heures 24, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, M. MERLEY M. MOLET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, MME CABERO, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, MME SERRET-PERES, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, MME MAURIN, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. ORTIC), M. PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), M. GARDE (POUVOIR A M. MERLEY), M. COMBE (POUVOIR A M. ROUX), MME JARRIGE (POUVOIR A MME CELERIER), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS)

Etait absent excusé :-

M. BAMIERE est élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/06

Objet : Convention de partenariat 2023 avec l'association Arbres et Paysages d'Autan (APA)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association Arbres et Paysages d'Autan promeut le rôle de l'arbre de pays dans la sauvegarde et la restauration du paysage rural pour le mieux vivre de tous.

Dans la continuité des actions engagées en 2022 sur la thématique de l'arbre :

- Améliorer l'aménagement et la gestion des espaces verts dans le cadre d'entretien et de plantations durables avec des arbres et des arbustes locaux,
- Accompagnement technique,
- Sensibilisation et valorisation de projets,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire, en 2023, avec la signature d'une convention, le partenariat entre l'association Arbres et Paysages d'Autan et la Commune.

Dans le cadre de cette convention, pour préserver et améliorer le patrimoine arboré Unionais, l'association Arbres et Paysages d'Autan interviendra pour :

- L'accompagnement technique pour une meilleure gestion du patrimoine arboré :

- Assistance dans le cadre des regarnis de la première tranche d'aménagement de l'ancienne peupleraie : participation aux réunions techniques, visite de site, aide à la communication auprès des habitants, etc.
- Animation d'un chantier participatif auprès de scolaires
- Sensibiliser les habitants et valoriser les projets :
 - Animation d'une balade botanique à destination des citoyens
- La mise en œuvre d'ateliers de formation et d'échanges techniques :
 - Ateliers techniques sur la palette végétale, la régénération naturelle assistée, l'aménagement de sites, le label Végétal Local, la gestion du patrimoine arboré, etc.

Chaque fin d'année, l'association Arbres et Paysages d'Autan fournit à la Commune un bilan des actions réalisées et une attestation de fin de projet.

Le bilan des actions 2022, présenté avec le projet de convention 2023, atteste de la réalisation de 6,5 journées d'accompagnement technique, de sensibilisation et de communication, pour un montant de 2 045 €, réparties comme suivant :

- Accompagnement technique pour une meilleure gestion du patrimoine : 4,5 jours
- Sensibilisation des habitants et valorisation des projets : 1 jour
- Gestion, suivi et coordination : 1 jour.

L'ensemble des interventions envisagées en 2023 est estimé à 9 jours, temps de préparation compris, pour un montant de 2 285 €, incluant le subventionnement par la Région de 3 interventions dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement.

En complément, la Commune devra adhérer à l'association Arbres et Paysages d'Autan, et ce durant la durée de la convention, pour un montant de 400 € correspondant à l'adhésion des communes de plus de 10 000 habitants.

Aussi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de :

- Prendre connaissance du bilan des actions réalisées en 2022,
- Reconduire son adhésion à l'association Arbres et Paysages d'Autan,
- L'autoriser à signer la convention de partenariat 2023 entre la Commune de L'Union et l'association Arbres et Paysages d'Autan et les pièces administratives y afférant.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De prendre connaissance du bilan des actions réalisées en 2022,
- De reconduire son adhésion à l'association Arbres et Paysages d'Autan,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2023 entre la Commune de L'Union et l'association Arbres et Paysages d'Autan et les pièces administratives y afférant.

Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le **17 FEV. 2023**

ID : 031-213105612-20230217-D2023_06_2-DE



Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le **17 FEV. 2023**

- Affiché le

17 FEV. 2023

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ

